



**45^{ème} séance plénière de la
Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur
22 novembre 2019, Bâle**

Informations

B.1 Mandat du groupe de travail Entraide en cas de catastrophe

Projet de résolution

La Conférence du Rhin supérieur prend connaissance et adopte le mandat 2020-2023 du groupe de travail Entraide en cas de catastrophe.

MANDAT 2020-2023 DU GROUPE DE TRAVAIL ENTRAIDE EN CAS DE CATASTROPHE

1. Généralités

Interlocuteur de la Conférence du Rhin supérieur depuis 1999 pour toutes les questions relatives à la prévention des risques, à la coordination des services de secours et à la gestion des crises, le groupe de travail « Entraide en cas de catastrophe » a pour objectif de contribuer à la création d'un réseau tri national dans le domaine de la protection civile. A cet effet, il promeut la coopération, initie des projets, coordonne des actions franco-germano-suisse d'entraide aux populations et contribue à lever les obstacles administratifs et techniques liés au fonctionnement interne des services dans les différents pays concernés afin de faciliter la mise en œuvre de projets tri nationaux.

Le groupe de travail « Entraide en cas de catastrophe » est composé de représentants français, allemands et suisses de services de l'État, des services d'incendie et de secours, des services de protection de la population et des autorités de police du Rhin supérieur. Sa présidence est assurée de 2019 à fin 2021 par un représentant de la délégation suisse. Afin de garantir une continuité des travaux du groupe, le mandat couvrira la période courant jusqu'à 2023, incluant ainsi la période de transition liée au changement de présidence vers la France début 2022.

Le groupe de travail et les groupes d'experts qui le constituent pourront s'adjoindre la participation de toute personne qualifiée ou tout service qu'ils jugeront utile d'associer à leurs travaux.

2. Objectifs et fonctionnement du groupe de travail

2.1 Objectifs

Le groupe de travail assure, autant que de besoin, l'échange d'expériences et d'informations avec les autres formations de travail de la Conférence du Rhin supérieur. Il contribue au développement de projets transversaux et peut, à ce titre, se doter de toute forme de travail qu'il jugerait adaptée à leur développement et réalisation – groupes-projets notamment.

Aussi, le groupe de travail propose les actions suivantes pendant la durée d'application du présent mandat :

- relancer les ministères des affaires étrangères des trois pays afin de connaître l'état des lieux de l'élaboration d'un cadre juridique applicable aux secours de faible importance,
- garantir la fiabilité technique et la sécurité juridique de l'utilisation des réseaux de communication en cas d'intervention transfrontalière,
- examiner d'ici à fin 2020 l'utilité de la réalisation d'une conférence tri nationale sur l'entraide en cas de catastrophe et transmettre, le cas échéant, une demande correspondante au comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur.

2.2 Fonctionnement

Dans l'intérêt du développement régional des relations transfrontalières, le groupe de travail envisage une prise de contact avec la Grande Région¹. Il envisage toute information réciproque, coopération et projets communs avec les formations de travail thématiquement concernées de la Grande Région. Il définira d'un commun accord entre ses membres les modalités de cette coopération. L'échange d'informations avec d'autres organes du Rhin supérieur, en particulier le Conseil rhénan, devra être entretenu.

Le groupe de travail encourage le travail de communication en concertation avec le secrétariat commun.

¹ La Grande Région est un espace de coopération composé des sous-régions suivantes : Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg, Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone.

La fonction du groupe de travail est prioritairement celle d'un organe de coordination et de pilotage des groupes d'experts qui lui sont rattachés. Aussi, ne transpose-t-il pas lui-même les projets initiés par les groupes d'experts thématiques, mais il leur en confie la réalisation.

Dans le cadre de ses réunions, le groupe de travail procède à l'évaluation régulière de son fonctionnement et de sa composition, et propose les adaptations nécessaires, le cas échéant, pour ses groupes d'experts également. Les membres du comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur peuvent, sur proposition du groupe de travail, proposer la dissolution d'un groupe d'experts s'ils estiment que ce dernier a rempli sa mission ou qu'un projet n'est plus pertinent.

3. Groupes d'experts

Les groupes d'experts ci-dessous définissent, en concertation avec le groupe de travail, leur programme de travail. Celui-ci peut être redéfini annuellement. Leurs présidents informent le groupe de travail de leur mise en œuvre.

Groupe d'experts techniques de la communication

Création des conditions techniques et prérequis pour une communication transfrontalière sans obstacles en cas d'incident.

Groupe d'experts échange des connaissances réciproques et compréhension linguistique

- Promouvoir la compréhension réciproque relative aux compétences et missions, responsabilités, fonctionnement et procédures des divers services de secours et de sécurité civile,
- rechercher des solutions permettant de réduire la barrière linguistique en faveur d'une amélioration de la communication et d'une fiabilisation linguistique.

Groupe d'experts exercices

D'ici fin 2020, évaluer la faisabilité d'organiser en 2021 une conférence tri-nationale sur l'entraide en cas de catastrophe.

Groupe d'experts interventions et état-major Trinat²

- Application et adaptation des accords sur l'information réciproque en cas d'évènements ou de catastrophes signés en 1990 et 1996.
 - Poursuite du développement du message d'urgence / alarme TRINAT (fax ou similaire).
 - Tenue à jour de la liste portant sur la localisation des unités de gestion des crises et des centres de réception des appels.
- Création de listes recensant les matériels et équipements existants pour les besoins des services de secours et les véhicules d'urgence.

Groupe d'experts interventions et secours sur le Rhin

- Intensification de la coopération entre les divers bateaux-pompes,
- création d'un système transfrontalier d'assistance en cas d'accident sur le Rhin,
- création d'un listing des équipements spéciaux/unités spéciales disponibles dans l'ensemble de l'espace du Rhin supérieur dans l'optique de constituer un registre transfrontalier des ressources.

² Le groupe d'experts BINAT sera intégré dans le groupe d'experts TRINAT à partir de 2020.

-
- élaboration d'une technique d'intervention homogène pour les interventions sur ou aux abords des eaux intérieures,
 - organisation d'un séminaire sur les dangers sur le Rhin / eaux intérieures (éventuellement dans le cadre de la Conférence sur l'entraide en cas de catastrophe 2021),
 - élaboration d'une analyse des risques et de concepts d'interventions pour les bateaux de navigation intérieure fonctionnant au GNL (gaz naturel liquéfié),
 - élaboration d'un plan de secours commun (franco-germano-suisse) sur le Rhin.

Le présent mandat annule et remplace le mandat portant sur la période 2016-2019.

Rapporteur : Patrik REINIGER, Président GT Entraide en cas de catastrophe